Nº 2963 — 7e Année CINQ CENTIMES Samedi 5 Janvier 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis (Place Notre-Dame) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'ÉPURATION

Il est entendu qu'on est en train d'épurer la République.

Sous le prétexte de nettoyage, on pratique la lessive à pleins seaux d'eau. On y va à tour de bras, et quand on a fini l'opération, on prend le balai et.... oust! au ruisseau les épluchures.

Nous n'avons pas, on le pense bien, l'intention de défendre les voleurs et de protester contre l'incarcération des forbans qui mettaient la République et le public en coupe réglée.

Ceux-là vont à l'égout et ma foi, c'est tant pis pour eux et tant mieux pour notre pays, mais dans la besogne d'épuration générale, il nous semble qu'on procède avec un peu de précipitation et qu'on a un goût trop *marqué pour l'exhibition solennelle* de nos plaies.

Voyez plutôt ce qui arrive à M. de Lanessan. Voilà un homme que son passé *républicain* et la *droiture* de sa vie avaient recommandé avec assez de puissance pour qu'on lui confie le poste de gouverneur-général de l'Indo-Chine.

On lui reconnaissait à l'époque de sa *nomination* toutes les *qualités*. On vantait ses aptitudes, son intelligence, ses talents et sans le présenter tout-à-fait comme l'exceptionnel et introuvable merle blanc, on disait dans les sphères gouvernementales que sous sa direction, notre colonie indo-chinoise allait devenir pour la France la source d'une série de prospérités.

Le commerce national allait trouver dans cette direction des débouchés de premier ordre, les importations de cette région, province de l'Eldorado, allaient faire couler un nouveau Pactole sur notre continent occidental.

M. de Lanessan était un phénix, un être supérieur, et grâce à ses fonctions équivalentes à *celles d'un vice-roi*, il allait prendre en peu de temps l'aspect d'un demi-dieu.

C'était beaucoup de fleurs, beaucoup trop de fleurs, car celles-ci, au lieu de s'épanouir au soleil asiatique, se sont tout à coup étiolées et nous les voyons retomber flétries sur le fumier placé à leur base.

Les esprits philosophiques considèrent la gloire comme une fumée que le vent emporte au hasard et qu'il dissipe en un clin d'œil.

La gloire de M. de Lanessan se sera fondue, elle aussi dans les brumes de l'espace.

Monté au Capitole, notre homme vient de faire un plongeon dans les abimes au fond desquels se hérissent les roches tarpéiennes.

Et cela subitement, sans que personne ait pu prévoir cette chute, même quarante-huit heures avant.

M. de Lanessan placé au premier degré sur l'échelle de la hiérarchie administrative pouvait se croire en sécurité, car il n'est pas d'usage qu'un fonctionnaire occupant une situation aussi considérable, reçoive de ses chefs la brusque poussée le faisant s'écrouler avec un fracas formidable.

Pourtant cela s'est produit.

On l'accuse d'avoir communiqué des documents confidentiels à un journaliste ministériel.

Le cas est sérieux sans doute puisqu'on a jugé nécessaire, en connaissant le fait, de se priver des services de M. de Lanessan, mais il ne s'agit pas ici de chantage, ni de concussion et vraiment on aurait pu mettre à sa destitution plus de formes que s'il s'agissait d'un monsieur opérant des sondages subtils dans les poches de ses concitoyens.

Or, on le brise d'un seul coup et l'on jette cette nouvelle à la foule surprise en lui disant :

« — Ce fonctionnaire était indiscret et par conséquent intolérable. Nous ne l'avons pas toléré. »

Comme le peuple est simpliste et juge des causes sur les effets, le spectacle de cette révocation brutale a fait croire à des choses mystérieuses d'un ordre beaucoup plus grave que celles présentées comme explication à la mesure atteignant le gouverneur du Tonkin et de l'Annam.

On n'est pas habitué en France à voir de hauts fonctionnaires frappés aussi rudement de disgrâce pour des motifs d'apparence aussi bénigne.

Et comme la révocation de M. de Lanessan semble continuer une série et s'additionne à des faits scandaleux dont l'opinion publique se préoccupe depuis quelque temps, le doute naît dans l'esprit du public qui se demande s'il n'y a pas quelque chose de pourri dans les sphères gouvernementales.

On ne pense sans doute pas que le parti socialiste *qui effraye si fort les ultra-modérés*, va garder le silence en présence d'un pareil spectacle.

Les orateurs collectivistes iront, soyez-en sûrs, clabauder dans toutes les réunions publiques, avec l'exagération qui fait le fond de leur talent que le parti républicain gouvernemental est gangrené jusqu'aux moelles et que tous ses chefs sont des prévaricateurs et des escrocs.

— Voyez plutôt! crieront-ils, on est obligé de révoquer les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, le gâchis est partout, le monde administratif entre en liquéfaction. Il n'y a plus que nous qui soyons des *purs*.

Et, malheureusement, avec ses procédés de répression aussi brutaux que peu déguisés, le gouvernement donne prise à de pareils commentaires.

Nous comprenons la poigne du gendarme s'abattant sur le collet d'un maître-chanteur ou d'un filou, mais on pourrait peut-être apporter plus de discrétion dans la révocation d'un haut fonctionnaire qui ne peut venir se défendre et expliquer sa *conduite que dans cinq semaines*.

Qu'on ait eu raison de révoquer M. de Lanessan, ce n'est pas là ce que nous discutons, puisque nous n'avons aucun élément d'appréciation.

Mais pourquoi tout ce bruit autour d'une mesure administrative?

Pourquoi ce scandale nouveau jeté complaisamment en pâture aux journaux réactionnaires?

Sous tous les régimes, des faits de ce genre se sont produits, mais même en République où tout doit se passer au grand jour, il est d'un mauvais effet de venir déclarer publiquement qu'on a eu assez peu de jugement pour confier un haut poste de confiance à un homme qui en était indigne.

Cautérisons nos plaies, mais de grâce n'allons pas les étaler au soleil. Cela jette de la défiance dans les esprits et donne trop aisément barre sur nous à nos adversaires.

Epurons, puisque épurer est nécessaire, mais ayons le coup de balai plus discret.

La République ne s'en portera pas plus mal et la France s'en trouvera peut-être mieux.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE TRAITRE DREYFUS

Les origines de la trahison

Ce serait, paraît-il, depuis plus de trois ans que Dreyfus était devenu espion.

Pendant l'hiver de 1891, Dreyfus était entré à l'école de guerre.

Le général de Miribel apprit un beau jour *que les cours de l'Académie militaire de* Berlin comprenaient des données minutieuses sur quelques particularités des formations *supplémentaires de campagne de l'armée française*.

Un peu auparavant, ces indications avaient été exposées dans une des conférences faites par un délégué de l'état-major général à notre école de guerre, mais avec recommandation de ne pas les faire figurer dans les notes autographiées remises aux officiers.

Une enquête fut ouverte et menée très secrètement. Elle établit qu'un élève de l'Ecole de guerre avait seul pu commettre l'indiscrétion dont les nouveaux officiers de l'état-major allemand profitaient pour compléter leur éducation militaire.

On ne soupçonna même pas Dreyfus. Le misérable a pu à la fin de sa seconde année d'Ecole de guerre, invoquer son numéro de sortie pour entrer au ministère de la guerre, afin de s'y livrer à son abominable métier dans des conditions autrement dangereuses pour notre armée.

ANARCHISTES BELGES

Une affaire monstre

C'est lundi 14 janvier prochain que viendra devant la Cour d'assises de Liège le procès des anarchistes.

Des débats de cette affaire, qui prend l'aspect et les proportions d'un autre âge, jaillira la lumière sur bien encore des points obscurs des événements anarchistes qui épouvantèrent l'Europe.

Seize accusés sont cités devant le jury.

Voici leurs noms :

1° Cyprien-Bernard-Philippowitch Jagolkovsky, âgé de 29 ans, sans profession, né à Bobof, gouvernement de Voronèje, en Russie, ayant demeuré en dernier lieu à Liège, fugitif, actuellement détenu à St-Pétersbourg;

2° Jean-Guillaume Broich, quarante ans, né à Aix-la-Chapelle, demeurant à Liège;

3° Charles-Alexandre-Richard Muller, âgé de vingt-cinq ans, né à Hoursdorf (Allemagne), demeurant à Liège;

4° Jean-Léonard Bach, âgé de vingt-trois ans, ouvrier ébéniste, né à Kitzingen (Bavière), demeurant à Liège;

5° Bernard Westcamp, trente-deux ans, ouvrier *cordonnier*, né à Konigsloh (Allemagne), demeurant à Liège;

6° Théodore Vossen, âgé de 40 ans, mineur, né à Cologne, demeurant à Liège;

7° Emile-Henri-Martin Wilke, âgé de 41 ans, houilleur, né à Hambourg, demeurant à Liège;

8° Eugène Verbist, âgé de 35 ans, ajusteur-mécanicien, né à Liège, y domicilié;

9° Alexis-Vincent Jooris, marchand ambulant, né et domicilié à Liège;

10° Mathias Berg, âgé de 19 ans, marchand de faïences, né et domicilié à Liège;

11. Joseph-Marie-Henri-Mathias Arnold, 21 ans, ex armurier, né et domicilié à Liège;

12° Victor-Jean-Michel Leblanc, âgé de vingt ans, étudiant en droit, né et domicilié à Liège;

13° Pierre Schlebach, 47 ans, cabaretier et menuisier, né à Stolberg (Prusse);

14° Henriette-Charlotte-Frédérique Muller, son épouse, soixante-six ans, né à Hanovre, demeurant à Liège;

15° Chrétien-Gérard Cornélissen, âgé de trente ans, journaliste, né à Bois-le-Duc, demeurant à Amsterdam;

15° Guillaume Hubert Vliegen, âgé de trente et un ans, entrepreneur de funérailles et journaliste, né à Galoppe (Gulpen) demeurant à Maestricht.

Les premiers attentats

Il convient de rappeler, tout d'abord, les attentats anarchistes de 1892 et les condamnations qui les suivirent. Deux ans après ces faits, une tentative de destruction était dirigée contre le Théâtre Royal et le poste des pompiers, une autre commise la même nuit du 22 avril au vestibule de la demeure du bourgmestre Léo Gérard.

Puis, le 25 avril une autre explosion violente causait de graves dégâts à l'église Saint-Jacques.

Six jours après, dans la soirée du 3 mai, M. le docteur Marcel Renson, rentrant chez lui avec sa femme et un ami qui les accompagnait, M. le docteur Bodart, fut victime d'un nouvel attentat plus terrible que les précédents. Les trois personnes furent violemment blessées à des degrés différents.

Pendant longtemps, la situation de M. Renson parut désespérée, et ce n'est aussi qu'après de longues et cruelles souffrances que Mme Renson et le docteur Bodart ont eux-mêmes recouvré la santé. L'engin de destruction, chargé de clous et de morceaux de plomb, décelait chez les auteurs de l'attentat l'intention de tuer.

Les soupçons de la police se portèrent aussitôt *sur le groupe des anarchistes liégeois*, se réunissant tous les jours chez un cabaretier nommé Schlebach, soupçonné de participation aux attentats de 1892, puis acquitté par le jury.

Trois jours après l'attentat Renson, on le mettait de nouveau sous clef et pendant son absence une carte-correspondance signée « Marie Wendel » et adressée à sa femme mettait la justice *sur la bonne piste*; il fut reconnu que cette Marie Wendel, veuve Huser, servait d'intermédiaire pour un échange de correspondances entre Schlebach et certain Russe, établi depuis quelques mois à Liége, *vivant dans le désordre, professant* des doctrines anarchistes et qui avait disparu *de Liége à la suite de l'attentat de Saint-*Jacques.

Le faux baron

C'était l'accusé Jagolkovsky, inscrit à Liége le 2 novembre 1893 sous les faux noms de Ernest, baron Ungern de Sternberg, porteur d'un passeport visé le 17 juillet précédent, par le consulat russe d'Oran. C'est sous ce nom que l'accusé a signé la déclaration, comme il a signé depuis une traite de 168 francs au profit de son ami *et co accusé*, Joseph Arnold, commettant ainsi des faux en écriture et le port public de faux nom.

La vie de ce Jagolkovsky est tout un roman. Né en Russie en 1865, il quitte sa patrie et sa femme, Eveline Dounire Harkavitz, pour venir s'engager dans la légion étrangère en juin 1893, il vole à un camarade russe comme lui un passeport au nom du baron de Sternberg et on le voit alors menant une vie d'aventures, successivement à Bâle, à Strasbourg, puis à Liége, où il s'était fait inscrire comme étudiant en science bien qu'il ne suivit aucun cours et ne fréquentât que les plus mauvais lieux. Puis les attentats qu'il avait complotés une fois exécutés, il disparaît en Hollande, et on perd sa trace jusqu'au moment de son arrestation en Russie.

Les trois lettres que la femme Schlebach était allée prendre chez Marie Wendel et que le faux baron avait expédiées d'Amsterdam avaient été soigneusement détruites après avoir été communiquées à un cordonnier allemand nommé Guillaume Broich. Pressé par le *juge d'instruction, ce dernier consentit à les* reconstituer de mémoire, et ses déclarations furent contrôlées par celles de la femme Schlebach *qui, elle aussi, consentit à parler*. Ces déclarations amenèrent l'arrestation de l'accusé Richard Muller, Allemand d'origine, repris de justice qui, d'après Broich, s'était reconnu l'auteur des attentats de Saint-Jacques et de la rue de la Paix, dont le prétendu baron devait être le promoteur.

Broich ajoutait que le Russe avait été surpris à Maëstricht par l'arrivée de la police et *que*, grâce à Vliegen, il avait pu s'échapper de l'hôtel par une porte de derrière.

Les arrestations

A la suite de ces révélations, Muller Westcamp, Bach, Leblanc et Arnold furent arrêtés. Ces accusés firent des aveux; *on sut ainsi* que c'est Jagolkovsky qui a préparé l'engin et l'a déposé dans un urinoir près du poste des pompiers où il fit long feu. Broich avait procuré les substances prises chez le houilleur Vossen, lequel les tenait du vol d'explosifs Favier commis à Chevron. C'est aussi dans son charbonnage qu'il s'était procuré les clous dont la bombe était chargée.

Chez M. Léo Gérard, bourgmestre de Liége, Muller prétend être allé avec Vossen qui avait fabriqué la double bombe avec l'aide de Westcamp et qui s'étonnait, lui, mineur, d'avoir raté son coup.

Muller reconnaît être l'auteur matériel de l'explosion de Saint-Jacques, mais sous la *direction* du Russe, qui a montré la bombe à son ami Arnold et qui l'a successivement entraîné à la cathédrale Saint-Paul, au café Canterbury et à l'église Saint-Denis, sans pouvoir le décider. Jooris et Verbist l'ont accompagné à la place Saint-Jacques. Il a retrouvé le baron au quai de la Batte avec Léonard Bach *et ses amis Arnold et Leblanc* qui semblaient au courant de tout ce que pouvait tramer et exécuter le faux Sternberg. Ici encore ce serait Vossen qui aurait fourni l'engin.

Le baron opère lui-même

Le soir même Jagolkovsky quittait Liége avec Richard Muller, se rendant à Maestricht, où le lendemain, *Arnold* et *Leblanc* vinrent lui rendre visite, lui apportant de l'argent et des papiers soustraits par eux aux investigations de la police. Arnold y est revenu après le 30 avril sur un télégramme énigmatique du baron, qui devait annoncer l'acquisition de matières explosibles apportées le jour même à Maestricht par Wescamp. L'explosif destiné à l'attentat de la rue de la Paix a *été fabriqué le 1er mai*. Muller, qui le raconte, en donne des détails si précis qu'ils attestent la réalité de son récit. Il dit encore toutes les péripéties de leur course du 3 mai, à la recherche d'un siège d'explosion.

Jakolkovsky, était avec Muller; arrivé au numéro 3 de la rue de la Paix, il s'arrête devant la plaque où le nom de Renson *frappe* ses yeux :

« Voilà, dit-il à Muller, où tu dois le déposer, c'est un président du tribunal qui reste ici. »

Ce dernier hésitant, il l'envoie sur la place voisine faire le guet, puis le rejoint et s'enfuit avec lui vers la rue Simonon.

A ce moment, *la bombe éclate*. On entend les cris déchirants de Mme Renson; le Russe éclate de rire : « Vois-tu, dit-il, comme cela va quand c'est moi qui travaille. »

Devant la gare des Guillemins, ils se séparent, et Jagolkovsky se rend à Amsterdam, où il réussit à faire perdre sa trace.

Toujours pour se procurer des explosifs, les anarchistes ont eu recours au vol. Peu de temps auparavant, un vol avait été commis à Chevron au détriment de la Société des Ardennes. Il se composait d'une certaine quantité de dynamite et d'explosifs Favier. Les déclarations de Broich et Muller ne laissent aucun doute à cet égard.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 2 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Casimir Périer.

M. le Président du Conseil, a donné connaissance de la dépêche de M. Le Myre de Vilers, concernant la *déclaration de guerre* à Madagascar, dépêche qu'on lira plus loin.

LA GUERRE A MADAGASCAR

Dépêche du représentant de la République

Paris, 3 janvier. — Le gouvernement a reçu de M. Le Myre de Vilers, la dépêche suivante :

« Zanzibar, 2 janvier. — En réponse à ma communication du 1er décembre, le premier ministre proteste contre la prise de Tamatave et la violation du traité; il rend le gouvernement de la République responsable des préjudices dont pourront être victimes les Français, les Malgaches et les étrangers. Le premier ministre a espéré que vous approuveriez la bon esprit du contre-projet qu'il m'a remis le 24 octobre. Je n'avais plus qu'à me retirer.

« Signé : LE MYRE DE VILERS. »

Les préparatifs

Paris, 3 janvier. — Tous les préparatifs que comporte l'expédition de Madagascar continuent avec la plus grande activité.

On s'occupe du recrutement des porteurs et de l'achat des bêtes de somme. Un bataillon sera recruté au moyen de l'enrôlement des Sakalaves.

L'expédition ne pourra pas commencer avant la fin de la mauvaise saison, c'est à dire avant avril. Le commandant Bienaimé va se rendre à Diego-Suarez, qu'il va mettre en état de siège.

Les douze canonnières commandées à l'industrie privée pour opérer à Madagascar seront « embarquées » du 5 au 10 mars prochain.

Elles seront armées de deux canons de 37 millimètres à tir rapide, protégés par un blindage, et seront munies à l'avant d'une turbine, dite *suceuse*, destinée à dégager rapidement la voie en cas d'échouage, en aspirant le sable ou la vase qui formerait obstacle.

Leur rôle ne sera pas essentiellement militaire et elles rempliront le rôle de remorqueurs des chalands d'approvisionnement et de transbordement dans la rade de Majunga.

L'occupation de Tamatave

Une autre dépêche du capitaine de vaisseau Bienaymé, commandant notre division navale à Madagascar et qui dirige le blocus, annonce que l'occupation de Tamatave est assurée. Elle dit également qu'un anglais du nom de Sornet, a été assassiné à douze kilomètres de Tamatave par les Hovas.

Le général Voyron, inspecteur des troupes de la marine, a été désigné pour commander la brigade que fournira l'infanterie de marine pour l'expédition de Madagascar.

Volte-face anglaise

Londres, 3 janvier. — Le *Morning-Post*, revenant sur l'affaire de Madagascar, déclare que la Grande-Bretagne se soucie fort peu que les indigènes soient soumis à la France ou jouissent de *Self Gouvernement*.

La *Grande-Bretagne* reconnaît le protectorat de la France avec ses conséquences car les droits des sujets britanniques dans l'île seront aussi bien garantis par le protectorat que par les Hovas.

L'AFFAIRE des Chemins de Fer du Sud

Trois arrestations

Paris, 3 janvier. — Je vous annonçais hier en *Dernière heure* que deux arrestations avaient été opérées : il faut en enregistrer une de plus.

A 8 heures du soir, le commissaire Bernard a procédé à l'arrestation de M. Félix Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, directeur de la Compagnie, et à celle de M. Hippolyte Bobin, ingénieur des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, également directeur, demeurant, 120, avenue de Wagram. Après a oir subi un long interrogatoire les prisonniers chez lesquels on avait perquisitionné, ont été envoyés au Dépôt.

Ce matin, M. Barnard a exécuté son troisième mandat d'amener en arrêtant M. André, ingénieur adjoint à la direction, demeurant 17, rue de Madrid. Jusqu'à présent, aucun autre mandat d'amener n'a été signé.

On dément formellement l'arrestation annoncée par quelques journaux du matin de M. Cerveland, ingénieur adjoint à la direction.

L'arrestation de M. André

Je me suis rendu au siège de la Société où M. Gay, président du conseil d'administration, m'a fait les déclarations suivantes au sujet de l'arrestation de M. André :

« Je ne connais pas M. André. Depuis que je suis président du conseil d'administration, c'est-à-dire depuis la fin de 1883, il n'a fait aucun travail pour la compagnie. Je crois savoir, cependant, qu'il a passé antérieurement des traités avec la société; mais je ne sais ce qu'il en est advenu. »

Au domicile de M. André, 21, boulevard de Port-Royal, son fils me dit : « Mon père n'a jamais fait de travaux pour la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France; j'ignore même s'il a eu des traités avec cette société. M. André a été demandé ce matin chez le juge d'instruction, mais je vous affirme qu'il n'est pas arrêté et qu'il va rentrer pour déjeuner. »

La prévention

Le mandat d'arrêt lancé contre MM. Martin et Bobin, porte la mention : « Faux en écriture de commerce ».

Il est possible que les inculpés soient prévenus d'avoir commis des infractions à la loi *sur les sociétés*, ou d'autres délits, ceux par exemple, qu'on reproche à l'ancien directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, d'avoir, moyennant un prix fixé, acheté une concession de chemins de fer.

Le Conseil d'Etat, appelé à rendre un décret d'utilité publique sur cette concession, aurait trouvé le prix convenu entre la compagnie et *le concessionnaire trop élevé*. Il aurait en conséquence réduit ce prix; or, la compagnie n'aurait admis que fictivement *cette réduction* et, au moyen de marchés, elle aurait payé le prix primitivement convenu entre elle et le concessionnaire.

Pour M. André, il n'aurait été qu'un entrepreneur fictif, c'est-à-dire qu'il aurait passé sa concession de travaux en en majorant le prix à *des sous-entrepreneurs*, et la majoration aurait été partagée entre lui et le directeur de la compagnie.

On poursuit l'examen de la comptabilité. L'affaire est jusqu'à présent circonscrite aux trois personnes dont nous annonçons l'arrestation.

Déclaration du gouvernement

A propos de ce nouveau scandale il convient de rappeler que M. Barthou, ministre des travaux publics, faisait à la tribune de la Chambre, le 22 décembre, au cours de la discussion sur le projet de loi concernant la convention avec la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, les déclarations suivantes en réponse à M. Godefroy-Cavaignac qui reprochait au gouvernement d'avoir traité avec une *compagnie mauvaise* :

Je me suis expliqué, a-t-il dit, sur les dépenses *de construction*; je reconnais qu'il y a eu des exagérations dans ces dépenses. Seulement je n'ai pas traité avec ceux qui ont fait la convention de 1885, et qui ont pu en profiter. J'ai pris, avant de traiter avec la Compagnie des chemins de fer du sud de la France, avant de négocier avec elle, des précautions que je puis indiquer très librement et très publiquement à la Chambre.

J'ai pensé qu'il y avait eu des irrégularités commises, qu'il y avait eu des abus, qu'il y avait même *eu des délits à l'origine de cette affaire et qu'il y avait des hommes avec lesquels je ne pouvais* pas entrer en conversation.

Je me suis donc refusé à engager des pourparlers avec la Compagnie du Sud de la France tant *qu'elle conserverait à sa tête un directeur dont je* ne prononce pas le nom à la tribune, la Chambre verra pourquoi tout à l'heure.

Au point de vue du conseil d'administration, je me suis trouvé en présence d'un conseil qui n'est plus, dans sa majorité, le conseil d'administration de 1885, ni le conseil d'administration de 1880. Et si l'honorable M. Cavaignac a voulu indiquer tout à l'heure qu'il désirait que l'exploitation ne fut pas continuée en 1895 par les hommes qui avaient obtenu les conventions de 1885 et de 1889, je puis apporter à cette tribune une déclaration qui donnera pleine satisfaction à notre honorable collègue.

Je n'ai pas pensé que je pusse exiger, au moment où je négociais, le renvoi de tous les anciens membres du conseil d'administration, parce que je voulais, au cas où la convention ne serait pas ratifiée et où la société devrait, par suite, entrer en liquidation, que les membres du conseil d'administration responsables se trouvassent en présence des actionnaires auxquels ils devaient des comptes.

Seulement, si la convention est votée, je puis donner à la Chambre l'assurance formelle — et la Chambre pensera que je ne prononce pas vainement et légèrement devant elle ces paroles — que tous les membres du conseil d'administration — ils *sont quatre, je crois*, — *qui dirigeaient* la Compagnie du Sud de la France en 1889 et en 1890 disparaîtront, et que, par conséquent, l'exploitation sera faite dans des conditions nouvelles par des hommes nouveaux. C'est la réponse que je fais à M. Cavaignac.

M. Barthou a ajouté que, depuis un mois, le gouvernement avait ordonné qu'une instruction fût ouverte contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud.

L'administration

Voici, à titre de document, les noms des membres du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la *France* :

MM. Joseph Gay, président; René Baulant, Stéphane Buchot, Albert Chabert, Lias-Gigun, comte Charles de Montferrand, Albert Rey, Hippolyte Suquet, marquis R. de Villeneuve-Bargemon.

Les commissaires sont : MM. Loys Bruyère et Ad. Philis.

La direction actuelle se compose de MM. René Baulant, qui a le titre d'administrateur délégué, et Georges Cerbeland, ingénieur, adjoint à la direction.

Le défunt baron Jacques de Reinach a été vice-président de la compagnie depuis la fondation en 1885, jusqu'à sa mort, en 1892.

Constituée le 3 décembre 1885, la Compagnie des *chemins de fer du Sud de la France* exploitait, au 30 septembre 1894, un ensemble de 540 kilomètres, qui comprennent 300 kilomètres concédés à titre d'intérêt général et 240 kilomètres d'intérêt local. Les lignes d'intérêt général sont celles de Meyrargues à Draguignan, à Grasse, à Nice et à Puget-Théniers, et celle de Digne à Saint-André; les lignes d'intérêt local sont exploitées dans le Var et dans la Côte-d'Or. Le capital social est de 25 millions, divisé en 50,000 actions de 500 francs libérées, au porteur. La compagnie a, en outre, émis successivement 224,808 obligations de 500 francs 3 o/o, remboursables au pair. Le cours moyen des actions, qui était en 1888 de 476 francs, de 488 francs en 1889, de 528 francs en 1890, de 535 francs en 1891 et de 502 francs en 1892, tomba en 1893 à 257 francs; elles étaient à 245 francs le 2 janvier 1895.

Quant aux obligations, elles étaient au cours moyen de 389 fr. 45 en 1893; elles atteignaient hier le cours de 409 francs.

MM. FÉLIX MARTIN ET BOBIN

M. Félix Martin, qui est âgé de cinquante ans environ, est un ancien élève de l'Ecole polytechnique : entré à l'Ecole des ponts et chaussées, il fut ingénieur à la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, situation qu'il abandonna pour prendre la direction de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

Appelé devant M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, il y a quinze jours environ, pour fournir des renseignements au sujet de son rôle dans divers engagements pris par la Compagnie *des chemins de fer du* Sud de la France, M. Félix Martin fut, à la suite de cet interrogatoire, à nouveau invité, hier, à comparaître devant le juge d'instruction, M. de Cosnac, chargé de l'affaire. Après l'avoir entendu, le juge a transformé le mandat de comparution délivré contre lui en mandat d'arrestation.

M. Martin est le créateur de la Côte d'Azur, comme aussi de Saint-Raphaël, qu'il transforma en un véritable de terre. Intelligent et actif, mais, nous disait quelqu'un qui l'a beaucoup connu, d'esprit un peu fantasque, son imagination se complaisait souvent dans des rêves auxquels il voulait donner une réalité : il aimait faire grand, beau, sans précédent et, dans ces conditions, il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent. C'est ainsi que l'exposition de Nice, qu'il organisa, ne pour lui une cause de pertes assez fortes et ne fut qu'un demi succès, malgré les grosses sommes qui furent sacrifiées à cette entreprise. Alors, il conçut l'idée d'un chemin de fer de Hyères à St-Raphaël, idée qu'accueillit avec enthousiasme le baron de Reinach.

Il y a quinze jours environ, M. Félix Martin *inaugurait à Saint-Raphaël, l'arrivée des* eaux de la Siagnol, qui doit transformer Fréjus et Saint-Raphaël, M. Jourdan, député du Var, prononçait même, à cette occasion, un élogieux discours en faveur de M. Martin, il lui était remis, en outre, une médaille commémorative, en argent; de plus, l'évêque de Fréjus *à son tour le remerciait* dans une chaleureuse allocution d'avoir transformé tous ces pays par son intelligente intervention.

Quant à M. Bobin, qui était directeur adjoint de la compagnie, c'est un ingénieur fort distingué, habitant 120, avenue de Wagram; il a une assez jolie fortune personnelle et était le beau frère de M. Raphaël Manega qui se suicida, il y a *quelques années*, et qui fut chef de cabinet au ministère des travaux publics.

L'impression dans le monde politique

(D'un autre correspondant)

Les arrestations opérées pour *l'affaire des* chemins de fer du Sud causent une vive émotion dans le monde politique. Bien qu'il ne s'agisse encore que du directeur de la Compagnie, du sous-directeur et d'un ingénieur, on parle déjà d'un nouveau Panama et l'on essaie de mêler à cette vilaine affaire divers hommes politiques, des sénateurs, des députés, voire même d'anciens ministres.

Il est de toute évidence que la compagnie du chemin de fer du sud de la France ayant sollicité et obtenu la garantie d'intérêt, le gouvernement et les Chambres ont été appelés à s'occuper de l'affaire.

Mais il s'ensuit que ceux qui ont cru à l'utilité de l'œuvre et lui ont accordé leur appui soient forcément coupables de malversations?

Il convient donc jusqu'à plus ample informé de n'accueillir ces bruits en circulation qu'avec une extrême réserve.

Dans le monde politique, on est unanime à penser que si le gouvernement croit à la nécessité d'agir, son devoir est de le faire avec rapidité et de ne point laisser les menaces anonymes suspendues sur la tête de chacun.

L'expectative est très fâcheuse de toutes les façons. Elle atteint d'abord la bonne renommée du pays; de plus elle paralyse singulièrement les affaires et par cela même cause un préjudice considérable à la fortune publique.

De son côté, l'*Agence nationale* nous envoie la *dépêche suivante que nous publions sous sa responsabilité* :

Nous pouvons ajouter quelques renseignements à ceux qui ont déjà été donnés sur l'affaire des chemins de fer du sud de la France.

M. Hippolyte Bobin, l'ingénieur sous-directeur de la Compagnie était le beau-frère de M. Raphaël Manega, ancien chef de cabinet de M. Edouard Millaud au ministère des travaux publics et auditeur au Conseil d'Etat, mort depuis.

Nous croyons savoir que les préventions contre M. Félix Martin et ses collègues se limitent à des infractions à la loi de 1867, infractions qui, pour la plupart, remontent à l'époque où la Société avait pour banquier principal et pour administrateur très influent le baron Jacques de Reinach, sous la présidence de M. Henri Durr ex, mort depuis.

Ces infractions seraient surtout caractérisées par des émissions d'obligations portées à un chiffre excessif et non statutaire, et s'expliqueraient, de la part de leurs auteurs, par la constatation qu'ils ont faite des difficultés encourues par cette société, l'absence de tout rendement sérieux de ses lignes établies en pays pauvres.

Dès que la mort du baron de Reinach eût privé la Société d'un banquier aussi ingénieux et d'un protecteur aussi puissant, elle périclita, et malgré l'administration irréprochable du nouveau président M. Gay, ancien conseiller d'Etat, elle ne put jamais se tirer des embarras inextricables où la laissa le déficit constant de ses recettes.

On a cité, comme pouvant avoir dans cette affaire des responsabilités non encore déterminées, trois personnes, M. Jules Roche, qui a été conseil juridique de la Société en 1887-88, M. Albert Grévy qui, étant le conseil personnel de M. de Reinach, a eu également à s'occuper des affaires du chemin de fer, et enfin M. Yves Guyot, ministre au moment de la convention qui assura à la Compagnie le droit d'entreprendre, pour compenser ses pertes, un réseau complémentaire dans les Basses-Alpes et le Var.

Perquisition

Contrairement aux bruits qui ont couru ce soir aucune nouvelle arrestation n'a été opérée, M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires a fait une nouvelle perquisition avenue Pereire, au domicile de M. Félix Martin, et a rapporté ce soir dans le cabinet du juge d'instruction un dossier volumineux.

Légion d'honneur

Paris, 2 janvier. — Parmi les nominations de la Légion d'honneur du ministre des colonies figurent :

Au grade de commandeur :

M. de Brazza, gouverneur de 1re classe des colonies, commissaire-général du Gouvernement dans le Congo français.

Au grade de chevalier :

Mlle Brière, Sœur Elise, supérieure de la léproserie de la Guadeloupe; M. Soul, évêque de la Guadeloupe; M. Garnier [illegible], commissaire-adjoint des colonies.

LE DÉPUTÉ-SOLDAT

Paris, 3 janvier. — Le député-soldat Mirman, du [illegible] bataillon de chasseurs, a bénéficié hier de la levée générale des punitions qui a été faite par le commandant à l'occasion du 1er janvier.

M. Mirman a repris aussitôt son service dans sa compagnie.

Double exécution capitale A MONT-DE-MARSAN

Mont-de-Marsan, 3 janvier. — Ce matin, à 7 heures 15, place de la Tannerie, a eu lieu